

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 3 JUILLET 2017 à 19h30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLET Adjoints au Maire.

Jean BARTHOMEUF, Peter WATSON, Gérard LEFEBVRE, Françoise EYRAUD, Sandrine TESTAS, Audrey BLANC-MONOT, Pascale LABART, Florent PATIN, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Marie LABROSSE (pouvoir donné à Pascale LABART) J GUERRIER (pouvoir donné à F BLOCH) Mme Katia PERRET (pouvoir donné à Bernard REY), Jean-Pierre PILLON (pouvoir donné à Audrey BLANC-MONOT)

Secrétaire de séance : S TESTAS

Convocation faite le : 27 juin 2017

publiée le : 27 juin 2017

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 mai 2017 est approuvé, à l'unanimité

I - DELIBERATION - DEMANDE DE SUBVENTION REHABILITATION DU MILLE CLUB ET REALISATION D'UN ESPACE MULTI- LOISIRS

M. le Maire : présentation de l'estimation de avant-projet sommaire pour la réhabilitation du mille club et réalisation d'un espace multi-loisirs :

* Maître d'œuvre : 55 200 € HT

* Diagnostic amiante : 1290€HT

* Mission contrôle technique et CSPS: 7 180 € HT

* Frais géomètre : 1 780 € HT

Enveloppe Travaux : 598 500 € HT

Total ÷663 950€ HT

Il a été demandé à l'architecte un état et des plans supplémentaires.

Nous allons essayer d'être très optimistes, les subventions demandées peuvent ne pas être acceptées dans leur totalité.

S'agissant du Département, jusqu'à cette année nous pouvions présenter plusieurs projets ; depuis cette année, un seul projet, par an et par commune peut être déposé. Il est bien évident que nous avons choisi la réhabilitation du mille club et la réalisation d'un espace multi-loisirs en raison du montant possible largement plus important que pour l'ancienne mairie.

Monsieur J. BARTHOMEUF : il serait bien de demander un avant-projet sommaire.

M. le Maire : oui un débat élus/associations est prévu. Une présentation de l'APS est prévue en septembre lors du prochain conseil

Monsieur J. BARTHOMEUF : il y aura un agrandissement ?

M. le Maire : oui, la capacité pourrait passer de 122 à 175 places

Monsieur J. BARTHOMEUF : l'agrandissement se fera devant le mille-club ?

M. le Maire : oui création d'un plancher sur pilotis. Je sais Monsieur BARTHOMEUF c'est frustrant, ce soir on vote une demande de subvention non une esquisse.

Monsieur J. BARTHOMEUF : si le budget explose que devient la subvention.

M. le Maire : elle s'annule car le projet ne sera pas réalisé.

Vu la décision du conseil municipal du 3 octobre 2016 lançant le projet de réhabilitation du Mille Club et la réalisation d'un espace multi- loisirs,
Considérant la possibilité d'obtenir pour le financement de ce projet des subventions publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme A. BLANC-MONOT, M. G. LEFEBVRE, M. J-P PILLON) de solliciter des demandes de subventions.

Monsieur le Maire propose 2 points à rajouter à l'ordre du jour :

- 1) Modification du tableau des emplois communaux
- 2) Retrait de la commune de l'agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain

Le conseil accepte à l'unanimité de rajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

II - ECOLE

➤ M. le Maire : rentrée septembre 2017. Un décret permet de revenir à 4 jours
Madame A. BLANC-MONOT : lors de la réunion, la commission a voté 4 jours et demi.
M. le Maire : oui mais le conseil doit valider
Madame S. TESTAS : un avis sera-t-il demandé aux parents ?
M. le Maire : entre septembre et décembre 2017, nous prévoyons une consultation puis une réflexion avec les parents d'élèves et les enseignants pour une décision applicable pour la rentrée 2018.
M. le Maire met au vote la semaine à 4 jours ou 4 jours et demi.
A l'unanimité le conseil vote la semaine à 4 jours et demi.

➤ Nouveau bureau pour l'association Tôt ou Tard. Madame Colombet est élue présidente.

➤ M. F. BLOCH : demande dès la rentrée de mettre au point une réunion avec l'ensemble des associations, les instituteurs, les parents d'élèves, les membres de la commission scolaire, de manière à faire connaissance et travailler ensemble..

Coût de l'école en fonctionnement et investissement pour l'année 2016 : 140 000 €, 1/4 du budget de la commune, ce qui fait 100 € par habitant, environ 1000€ par enfant. Les enfants sont au cœur du système des générations futures.

Madame P. LABART : il faudrait se renseigner par rapport aux autres communes.

M. le Maire : à peu près pareil, certaines communes ont du personnel municipal, nous, nous passons par l'association Tôt ou Tard.

Madame S. TESTAS : quel est le budget annuel alloué aux instituteurs ?

M. le Maire : 7000 € pour les fournitures.

➤ Monsieur P-L BALLEST : Agrandissement de la cantine : la construction du bâtiment se fera sur le mois de juillet, les finitions en août, cet agrandissement sera en fonction pour la rentrée de septembre.

M. le Maire : une subvention de 20 000 € de la préfecture sera perçue.

III - TERRAIN EMPLACEMENT RESERVE ERL

M. F. BLOCH : Suite à la saisie du juge de l'expropriation par la commune, l'audience s'est tenue à la mairie le 29 juin 2017.

Étaient présents le juge de l'expropriation et 2 greffiers, le commissaire du gouvernement (chargé de la valorisation du tènement), Mme BARRET et son avocat, Me le Maire et M. F. BLOCH et leur avocat.

Dans un premier temps, nous sommes allés sur l'ancienne propriété Rosset, terrain comparable à la propriété de Mme Barret.

Dans un deuxième temps, visite de la propriété Barret puis nous sommes retournés à la mairie pour que l'audience proprement dite puisse se tenir.

Dans l'ordre la parole a été donnée à notre avocat, puis l'avocat de Mme Barret, et enfin le commissaire du gouvernement.

Madame le juge a ensuite donné la parole à M. le Maire puis à Mme Barret.

A ce jour le jugement est en délibéré.

Madame P. LABART : a-t-on une date de réponse ?

M. F. BLOCH : le juge a 2 mois pour donner sa réponse.

Monsieur G. LEFEBVRE : la commune estime la propriété à 350 000€. Madame Barret a fourni une expertise pour 500 000 € plus les indemnités de remploi, plus les frais. Voilà ou on en est, pour information, nous devrions avoir la réponse pour le 24 juillet.

M. le Maire : je rappelle la loi : l'obligation pour une commune d'avoir une estimation par le service des domaines : 350 000 € avec une variante de 10% à 15%. On note l'estimation le commissaire du gouvernement (même service que les domaines) avec une estimation à 500 000€. Si le prix devait s'avérer surévalué, les promoteurs n'achèteront pas. Donc nous ne pourrions pas livrer les 6 logements aidés.

M Lefebvre vous êtes conseiller de la commune ; vous vous devez de travailler dans le sens de l'intérêt général de la commune, pour les spinosiens. Pas pour l'intérêt privé de Mesdames Barret.

Monsieur G. LEFEBVRE le juge appréciera.

IV - DELIBERATION. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Le Maire explique qu'un réaménagement des horaires de postes va être réalisé et qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois communaux, deux personnes sont à temps non complet sur l'école et sur la mairie.

1 poste d'ATSEM sera supprimé pour garder un seul poste à temps complet à l'école.

Le poste d'adjoint administratif à 24 H passera à temps complet.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte cette proposition à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (M. J. BARTHOMEUF)

V – RETRAIT DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'AIN

Considérant que l'assistance apportée par l'agence aux communes et établissements publics de coopération intercommunale de l'Ain adhérents n'est pas utilisée par la commune de Saint Bernard,

Le Maire propose de se retirer de cette agence.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de se retirer de l'Agence Départementale d'Ingénierie, à compter du 1^{er} janvier 2018.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Madame P. LABART : Le SMICTOM informe que suite à l'agression d'un agent la déchetterie de Frans est fermée. Il faut aller sur Reyrieux

Monsieur F BLOCH : Une réunion publique aura lieu le mardi 11 juillet 2017 à 19h à la salle des fêtes de Fareins pour présenter le SCOT.

M. le Maire :

L'AMBROISIE : plante allergisante, il faut rester vigilant et l'arracher. Si vous en apercevez ne pas hésiter à signaler le lieu à la Mairie.

GRIPPE AVIAIRE : abaissement du niveau de vigilance.

CANICULE : le plan canicule a été mis en place. Madame K. PERRET et Madame J. GUERRIER ont contacté les personnes fragiles et isolées. En mairie, une salle climatisée est mise à disposition si besoin.

FEUX : Rappel, du 15 juin au 15 septembre les feux étaient interdits sur la commune. Depuis le 3 juillet 2017 un nouvel arrêté préfectoral interdit tout brûlage de végétaux quel qu'il soit sur l'ensemble du département de l'Ain, et abroge l'ancienne réglementation.

FEU D'ARTIFICE : un feu d'artifice sera tiré sur le stade le vendredi 21 juillet à 22h30.

La fête des conscrits aura lieu les 21, 22, et 23 juillet.

COMMISSION DU PERSONNEL : Une réunion de la commission du personnel sera organisée à la rentrée suite à la modification du tableau des emplois communaux.

M. F. BLOCH : Randonnée : boucle de Saint Bernard. Ce projet initié par la CCDSV permet en 1h15 de découvrir les principales richesses patrimoniales de la commune. A noter la demande pour la mise en place de panneaux attirant l'attention des promeneurs lors de la traversée des deux routes départementales.

VIA Saône : Itinéraire vélo et piéton qui suivra la rive gauche de la Saône, utilisant le chemin de Halage de la rive gauche, de Mâcon à Lyon.

La CCDSV est pilote de l'ensemble du projet et la Région maître d'ouvrage.

VIDE GRENIER : Le vide grenier annuel géré par l'association Spinos'animation aura lieu le 10 septembre sur le terrain de foot.

FIBRE OPTIQUE : Monsieur J. BARTHOMEUF était présent à l'invitation du SIEA sur la fibre optique.

Budget estimé pour le département: 577 M€ (dont 216 m€ déjà utilisés) reste 361 M€.

M. le Maire : On est très heureux de voir la fibre arriver à Saint Bernard. L'ensemble du village sera fibré.

6 mois de travaux plus 1 trimestre sont prévus au déploiement du réseau.

FINANCES : Monsieur P. WATSON, compte-rendu de la commission finances réunion du 29 juin : bilan conforme, fonctionnement / investissement aux prévisions pour les 6 mois écoulés. Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) prévue au budget 70 000€ en réalité le montant perçu est de 63 091€, d'où une perte de recette en fonctionnement.

RECYCLERIE : Madame P. LABART : La Recyclerie a 5 années d'existence. La recyclerie a pour objectif de collecter et de valoriser une partie des déchets du territoire Dombes-Val de Saône, ainsi que de sensibiliser à des comportements respectueux de l'environnement. La valorisation des objets collectés se fait prioritairement par réemploi ou transformation quand c'est possible, sinon par recyclage dans différentes filières. En 2016 a été lancé un service de collecte et de recyclage des déchets de bureau à destination des professionnels du territoire (papiers essentiellement mais aussi cartons, cartouches d'encre, piles...) La Recyclerie est un atelier-chantier d'insertion, qui emploie et accompagne des publics éloignés de l'emploi.

La Recyclerie c'est : 220 tonnes d'objets collectés dont 88% valorisés, 27 emplois, une équipe de 35 bénévoles.

RADAR PEDAGOGIQUE : Monsieur P L Ballet :une évaluation des 2 radars sera faite fin juillet.

POINT A TEMPS : les travaux se terminent sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Prochain conseil municipal : Lundi 4 septembre 2017 à 19h30

Signatures :